

Commission civile des services policiers de l'Ontario

Loi sur les services policiers partie V

N° de dossier de la Commission :

Agent(s) de police :

Plaignant(s) :

Poursuivant :

Avis de motion

LE _____ présentera une motion à la Commission civile des services policiers de l'Ontario

(la partie présentant la motion)

le _____ [ou : une date qui sera fixée par la Commission]

(date et heure, si elles sont connues)

à _____ . *(lieu)*

LA MOTION PORTE SUR :

(indiquer la mesure de redressement ou l'ordonnance recherchée.)

LES MOTIFS DE LA MOTION SONT :

(indiquer les motifs à l'appui de la motion.)

LES PREUVES SUIVANTES SERONT UTILISÉES À L'AUDIENCE DE CETTE MOTION :

(fournir la liste des affidavits ou autres preuves documentaires sur lesquels on s'appuiera.)

Date :

*Partie présentant la motion ou son représentant
(inclure l'adresse et le numéro de téléphone)*

DESTINATAIRES : *(noms et adresses des autres parties ou de leurs représentants à qui l'avis de motion et les pièces justificatives doivent être signifiés; remettre copie à la Commission - voir Règle 11 des Règles de pratique de la Commission.)*